

## SOMMAIRE

### Extraits de Procès Verbaux

- Commission Médicale du 18/06/05 P1
- Bureau du 16/09/05 P3
- Conseil Administration du 17/09/05 P5
- Bureau du 18 Novembre 2005 P8
- Extraits de décisions disciplinaires P10
- Informations des disciplines P11

## ◆ Le Mot du Président

Les lendemains difficiles des Championnats du Monde de RILH...

La troisième place des Equipes de France aurait dû être le seul souvenir à alimenter nos conversations sur ces Championnats du Monde. Ce n'est pas le cas, bien au contraire ! Nombreuses sont les questions et les interrogations liées à l'organisation de cet événement marquant de l'année 2005. L'absence de réponses et les silences trop longs des organisateurs laissent inévitablement la place à la critique et aux rumeurs.

A ce jour, la Fédération qui n'était pas l'organisatrice de cette compétition – faut-il le rappeler ? - ne dispose toujours pas d'informations définitives sur le bilan de ces Championnats du Monde. La lecture de ce bulletin fédéral vous apportera, néanmoins, des premiers éléments de renseignement. Vous constaterez que la Fédération travaille pour l'heure, au côté du COCORILH (comité d'organisation) auquel elle apporte son aide en matière comptable, sous l'autorité de notre Trésorière, pour clôturer le bilan. Quelque soit le résultat définitif, et fort logiquement, le COCORILH devra assumer pleinement la responsabilité juridique et financière de ces Championnats du Monde. En aurait-il été autrement en cas de résultat positif ?

Bien naturellement, cet échec en matière d'organisation, heureusement les exemples sont rares, doit tout de même nous alerter, nous mobiliser et nous faire réagir pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à nouveau. C'est pourquoi la Fédération travaille, dès à présent, sur l'élaboration d'une convention de délégation d'organisation de compétition internationale afin d'établir très clairement les engagements et les responsabilités administratives, juridiques et financières liés à l'organisation d'un événement sportif international.

Malgré cette déconvenue, c'est avec optimisme et raison que nous devons aborder l'année 2006 elle sera - encore une fois - particulièrement riche au niveau du nombre, de la variété et de la qualité des manifestations sportives. On le doit aux efforts conjugués des clubs et des bénévoles qui s'investissent totalement pour valoriser leurs disciplines ; qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Très Bonne Année 2006 avec de la réussite et des résultats sportifs à profusion.

*Nicolas BELLOIR*  
*Président de la F.F.R.S.*

## EXTRAITS DE PROCES VERBAUX

### Commission médicale du 18/06/05

#### • Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/06/05

##### • Bilan 2004 (...)

Année 2004 satisfaisante notamment dans le domaine de l'encadrement médical.

*Xavier FANCA précise que l'objectif a été atteint, à savoir que la présence de l'encadrement médical fut assurée lors de chaque compétition à laquelle ont participé des athlètes français et ce en fonction des quotas fixés*

Toutefois, Xavier FANCA indique qu'il est inconcevable qu'un médecin soit présent sur les compétitions lorsque seuls 3 athlètes français concourent.

La FFRS est une des plus sérieuses fédérations sportives nationales importantes en matière de suivi longitudinal, que ce soit sur le suivi assuré lors des compétition ou des stages ou sur le suivi des athlètes en pôle.

80% du suivi longitudinal a été réalisé ainsi que 90% du premier examen. L'ensemble des examens incontournable a été réalisé à 100%.

Xavier FANCA souhaite qu'au cours de l'année 2005, les athlètes inscrits sur la liste de Haut Niveau se soumettent à l'épreuve permettant d'établir le VO2 max demandé comme épreuve d'effort cardiaque. Cet examen doit être réalisé tous les 4 ans. (..)

Ainsi, le coût total consacré en 2004 au suivi longitudinal par la FFRS a été de l'ordre de 40 789,99 €

La politique de la FFRS est claire et précise: elle ne dépense pas un centime pour la mise en œuvre du suivi longitudinal étant donné que cette obligation émane du Ministère Jeunesse et Sports.

En effet, le coût du suivi longitudinal est supporté en totalité sur les fonds attribués par le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative dans le cadre de la protection de la santé des athlètes et de la lutte contre le dopage.

Hervé LALLEMENT intervient pour aborder la question de l'archivage des résultats des examens médicaux.

Xavier FANCA indique qu'un outil informatique est nécessaire dans le cadre du suivi longitudinal afin de centraliser les résultats des examens médicaux.

Il existe aujourd'hui un réel problème de stockage puisqu'il n'y a pas de lieu dédié, au siège de la FFRS, à la Commission Médicale. De plus, il faut savoir qu'aucun dossier ne doit être détruit avant 10 ans.

Ainsi, il est décidé de mettre en place un système d'archivage par le biais d'un tableau de bord, pour pallier aux dysfonctionnements.

D'autre part, il semble aujourd'hui nécessaire qu'un agent administratif, au siège fédéral, en charge le secrétariat médical afin d'optimiser le suivi médical en relançant notamment les athlètes par téléphone suite aux prescriptions établies par les médecins.

Hervé LALLEMENT précise que Delphine GUITTON réalisera le suivi administratif de la Commission Médicale et sera l'interlocutrice des médecins et kinésithérapeutes missionnés par la FFRS. (...)

Hervé LALLEMENT propose un organigramme précis afin que chaque intervenant de la Commission Médicale puisse s'y référer.

Le Médecin Fédéral propose de donner la liste téléphonique des postes directes des salariés de la FFRS afin de faciliter la communication.

➔ *Il a été décidé à l'unanimité de mettre en place une procédure pour laquelle le DTN produira ultérieurement un document en explicitant les différents temps.*

## PUBLICATION

Fédération Française de Roller Skating

6, Boulevard Franklin Roosevelt – BP 33 – 33034 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 33 65 65

Fax : 05 56 33 65 66

Internet : www.ffrs.asso.fr

CM du 18/06/2005 - Suite 1/2

Xavier FANCA aborde la question de l'assurance des personnes assurant l'encadrement médical.

Ainsi, il apporte des précisions concernant l'attestation envoyée par la Mutuelle du Mans Assurances (MMA) relative au fait que : « la responsabilité civile de la FFRS est étendue à la Responsabilité civile du fait du personnel au cours des activités assurées et exercées à l'étranger, sous réserve que les séjours ne dépassent pas trois mois. ».

Afin que tous les médecins et kinésithérapeutes soient couverts par cette assurance ils doivent donc être licenciés. Ainsi, Jean-Charles LAUREAU réalisera le pointage des kinésithérapeutes et Xavier FANCA effectuera, pour sa part, le pointage des médecins.

Hervé LALLEMENT pense que le dossier de la MMA est insuffisant. Selon lui, il faudrait faire préciser et ajouter la responsabilité professionnelle à la responsabilité civile déjà citée.

➔ **Après une décision prise à l'unanimité, le Médecin Fédéral fera préciser cette donnée dans le dossier de la MMA propre à la FFRS. (...)**

#### • Suivi longitudinal 2006 des sportifs de haut niveau

Xavier FANCA rappelle, d'après l'arrêté du 11 février 2004 relatif à l'examen médical préalable à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs classés en catégorie Espoirs, que pour les nouveaux athlètes de haut niveau, l'examen préalable comporte un examen clinique, une analyse de sang, un électrocardiogramme, une échocardiographie et un examen dentaire.

En ce qui concerne, le renouvellement des athlètes qui étaient sur la liste de Haut Niveau et qui ont entre 18 et 20 ans : ils devront réaliser un examen clinique, un examen biologique, une consultation dentaire, un échocardiogramme, l'épreuve d'effort cardiaque ou VO2 max. L'échocardiographie doit être réalisé par les sportifs qui ont entre 18 et 20 ans et qui ont subi cet examen alors qu'ils étaient âgés de moins de 15 ans. (...)

#### • Entrée en filière

Hervé LALLEMENT précise qu'en Patinage Artistique, le pôle Espoir de Talence ferme et il ne restera sur cette commune que le pôle France. En septembre 2006 s'ouvrira un pôle France à Eaubonne.

En Course, le pôle de Talence et de Nantes auront chacun deux entraîneurs mis à disposition.

Hervé LALLEMENT indique que la filière de Haut Niveau a été acceptée le 16 juin 2005, sans difficulté pour les disciplines Course et Rink-Hockey, et plus difficilement pour le Patinage Artistique.

Le Roller In Line Hockey présenté pour la première fois a été reconnu discipline de Haut Niveau.

Les critères pour établir les listes Espoir, Jeune et France sont définis par la DTN et analysés par le Ministère Jeunesse et Sports.

Jusqu'à 2005, les quotas étaient attribués par la FFRS, aujourd'hui, les quotas sont fixés discipline par discipline :

#### • Patinage Artistique :

=> 10 Seniors -16 Jeunes - 24 Espoirs

#### • Course

=> 30 Seniors - 30 Jeunes - 20 Espoirs

#### • Rink Hockey

=> 30 Seniors (15 Femmes et 15 hommes représentant chacun une équipe et demi)

=> 15 Jeunes (15 Hommes car il n'y a pas d'équipe féminine)

=> 30 Espoirs (15 Femmes et 15 Hommes)

#### • Roller in line Hockey

=> 48 Seniors (24 Femmes et 24 hommes représentant chacun 1 équipe et demi de 16 athlètes)

=> 32 Espoirs (1 équipe féminine et 1 équipe masculine). En RILH, la filière repose sur les stages et la liste.

Pierre SEBASTIEN intervient pour demander si il faut laisser sur la Liste de Haut Niveau des athlètes semi-professionnels. Les athlètes inscrits sur la Liste de Haut Niveau et de surcroît professionnel doivent se soumettre au suivi longitudinal, puisqu'en cas d'accident et selon sa nature, la FFRS, sera responsable.

Le DTN propose qu'une seule présence dans l'année soit obligatoire en Course à savoir lors du 1<sup>er</sup> stage Médical.

Xavier FANCA étend cela à l'ensemble des disciplines de Haut Niveau pour l'année 2006, et propose d'en faire un critère à part entière, pris en considération pour maintenir ou non un athlète sur la liste de Haut Niveau.

Le Médecin Fédéral indique qu'il serait judicieux de demander aux quatre Comités Nationaux de programmer un stage en fin d'année regroupant l'ensemble des athlètes de Haut Niveau par discipline afin de faire un point avec chaque athlète au sujet des examens réalisés et ceux à réaliser.

Les athlètes inscrits pour la première fois sur la liste Espoir devront se soumettre, préalablement à l'inscription administrative, à différents examens dont les prescriptions leur seront adressées par courrier. Les médecins responsables du suivi médical par discipline recevront les résultats pour analyse et les factures seront envoyées au siège de la FFRS.

Il s'agit donc d'effectuer un bilan médical des 106 Espoirs.

Xavier FANCA, en relation avec le DTN et le Président, souhaite qu'un stage médical soit couplé au 1<sup>er</sup> stage de l'année, afin de réaliser les 1<sup>er</sup> examens du suivi longitudinal.

#### • Point sur la kinésithérapie

Jean-Charles LAUREAU, responsable des kinésithérapeutes de la FFRS, présente le bilan des interventions des kinésithérapeutes, discipline par discipline.

En Rink-Hockey Jeunesse, Anne LAFEUILLE est remplacé par Ferdinand GUELLIER, kinésithérapeute actuellement sur Toulouse mais qui exercera dans quelques temps à Paris. Toutefois, il continue d'assurer le suivi de la catégorie Jeunesse du Rink Hockey.

En Roller In Line Hockey, Christophe ROZIER cesse ses missions pour la FFRS. Antoine CARREYN a pris le relais.

Malgré ces quelques changements, les kinésithérapeutes continuent d'exercer leurs missions au sein de la FFRS.

En Course Senior, les dates de compétitions sont parfois amenées à changer. De plus, les périodes de stages se multiplient et par conséquent certaines s'ajoutent à la programmation arrêtée par le DTN, en début d'année. Ceci entraîne, tout particulièrement en Course, des difficultés à gérer la mise à disposition du personnel médical.

Il est à noter que Mona CHERIF travaille en relation avec Nadia BROUSSARD et Ferdinand GUELLIER, Kinésithérapeutes.

Cédric DESCHAMPS est quant à lui en relation avec Hervé FOURNIER et Laurent CASERIO, Kinésithérapeutes.

#### • Autorisation de justification thérapeutique

La procédure de justification thérapeutique peut être réalisée à partir d'une Autorisation d'Usage à des Fins Thérapeutiques standard (AUT) ou abrégée (AUTA). L'utilisation du formulaire d'AUT abrégée est strictement limitée aux glucocorticoïdes par voies non systémiques et pour les Béta-2 agonistes par inhalation.

L'athlète qui a recours à l'utilisation d'un produit ou méthode interdite, figurant sur la liste des substances interdites arrêtée par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), doit réaliser, par le biais de la FFRS, une démarche 21 jours avant la compétition afin d'établir une demande d'AUT ou AUTA.

En effet, le médecin responsable du suivi médical de l'athlète remplit un formulaire (AUT ou AUTA) lui permettant ainsi d'administrer le médicament nécessaire à l'athlète pour qu'il puisse concourir.

Cette autorisation est envoyée au Médecin fédéral qui la transmettra à la Fédération Internationale de Roller Skating (FIRS) pour des athlètes de niveau international. Concernant les athlètes de niveau non international, l'autorisation devra être transmise au Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD).

Dans le cas où l'autorisation est accordée, la FIRS ou le CPLD fera alors parvenir à l'athlète l'autorisation de concourir pour une durée limitée. L'autorisation doit donc être renouvelée, si besoin est.

Les informations relatives à l'Autorisation d'Usage à des Fins Thérapeutiques (AUT) sont consultables sur le site Internet de l'Agence Mondiale Antidopage :

[www.wada-ama.org/fr/index.ch2](http://www.wada-ama.org/fr/index.ch2)

Les demandes d'AUT et AUTA (abrégée) sont téléchargeables sur le site de l'AMA à la rubrique Science et Médecine.

#### • Ports et protections en Course

Actuellement, seul le port du casque est obligatoire.

A la suite d'un déplacement en Allemagne, le DTN a proposé au Comité National Course (CNC) de rendre obligatoire le port de protections pour les petites catégories :

- poussins : protèges poignets + genouillères.

- benjamins : protèges poignets.

Les membres du CNC ont adopté cette proposition, qui sera soumise aux clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

Dans l'attente, le port de ces protections reste fortement recommandé. Les membres du CNC ont interpellé la Commission Médicale de la FFRS pour avis et conseil en la matière.

➔ **La Commission Médicale interpellée par le Directeur Technique National concernant la réglementation des protections des Poussins et Benjamins, a accepté à l'unanimité l'obligation faite à la catégorie Poussin de porter des protections poignets et des genouillères ainsi que protèges poignets pour la catégorie Benjamin.**

**Les médecins de la commission Médicale ont émis le souhait que ces dispositions soient étendues aux catégories Benjamin et Minime.**

CM du 18/06/2005 - Suite 2/2

## • Examen préalable d'entrée en pôle

Hervé LALLEMENT indique en premier lieu que le taux de blessure en pôle est important. En effet, 50% des athlètes ont arrêté durant les 3 dernières années, suite à deux types de pathologie : rachis lombosacré ou genoux.

Mona CHERIF émet l'hypothèse que les athlètes seraient peut-être soumis à une surcharge d'entraînement. Hervé LALLEMENT confirme qu'en moyenne les athlètes effectuent 20h hebdomadaire réparties sur quatre jours. Toutefois, la première année en pôle, il s'agit d'adapter la quantité d'entraînement par rapport à l'entraînement en club.

Le DTN précise qu'il doit y avoir un réaménagement de la filière car il s'agit de ne pas recruter trop tôt mais seulement à partir de la classe de troisième ou de seconde. Par contre, il serait judicieux de mettre en place un réseau de collaboration sur le territoire national afin d'effectuer la détection auprès des jeunes âgés de 10, 11 ou 12 ans c'est-à-dire en classe de sixième, cinquième quatrième voire troisième. Ceci permettrait de faire évoluer les charges d'entraînements en club et créer des sections sportives scolaires, étapes intermédiaires avant l'Entrée en Pôle.

Ces sections sportives scolaires permettraient de proposer des plans d'entraînement régional avec une possibilité de recrutement en classe de troisième lorsque le niveau scolaire le permet.

Afin d'éviter certaines blessures, Hervé LALLEMENT demande à ce que soient mis en place des examens médicaux approfondis et minutieux préalablement à l'admission en pôle ainsi que pour les jeunes qui seront pris en charge dans les clubs.

En effet, il existe aujourd'hui une réalité : parmi les entrants en pôle, nombre d'entre eux ont par la suite des blessures et ne réalisent plus de bonnes performances (Déchets médicaux).

Il s'agit de favoriser le dépistage et d'observer la Constitution de l'athlète, et plus particulièrement sa statique à travers notamment : l'équilibre du bassin, les pieds, les genoux, le rachis lombaire, la musculature de la cuisse et du mollet et l'ensemble des attaches du corps.

Il est à noter que 30 à 40 % des athlètes présentent une surcharge pondérale. Hervé LALLEMENT propose que soit réalisé comme examen supplémentaire, un pli graisseux quelques mois avant l'entrée en pôle. Il est donc nécessaire de déterminer le taux de masse grasse maximal acceptable.

Les examens à effectuer avant l'entrée en pôle Patinage Artistique et Course se dérouleront à Talence ou à Paris durant une ou deux journées chaque année.

Le lieu sera déterminé en fonction de la situation géographique de la majorité des athlètes ayant déposé une candidature afin d'intégrer un des pôles de la FFRS.

➔ **Mona CHERIF et Xavier FANCA sont les deux seuls médecins habilités à délivrer les autorisations d'intégrer les pôles.**

## Bureau Exécutif du 16/09/05

### • Bilan des mondiaux RILH et conséquences financières

Les Championnats du Monde qui se sont achevés au Palais Omnisports de Paris Bercy n'ont pour l'heure donné lieu à aucun bilan financier officiel.

Gilbert PORTIER, Président du Comité National de Roller In Line Hockey mais également du COCORILH, association organisatrice de l'événement, indique ne pas encore disposer à ce jour de l'intégralité des éléments et pièces qui lui permettraient d'établir un tel bilan détaillé.

Il rappelle que les conditions d'organisation ont été rendues difficiles par une série de difficultés, parmi lesquelles la connaissance du lieu définitif quelques mois seulement à l'avance et l'incendie de la patinoire de Viry Châtillon.

En dépit des approximations reconnues, Gilbert PORTIER livre une estimation des charges d'organisation à hauteur de 410 000 € pour des produits estimés à 220 000 € soit un déficit prévisionnel très conséquent et proche de 200 000 €.

Il fait part de plusieurs raisons expliquant selon lui une telle absence de maîtrise du budget prévisionnel :

- mauvaise gestion de la restauration par FM Média
- insuffisance des ventes de billets d'entrées payantes au POPB comme à Viry
- absence de conclusions des contrats partenariats attendus
- mauvaise maîtrise des dépenses courantes (prestataires, réservations, régie opérationnelle)

Au-delà de ces constats, la question se pose du financement de ces Championnats du Monde, lesquels auraient dû être assumés, à l'instar des compétitions internationale se déroulant en France, par le Comité d'organisation (association sportive affiliée à la FFRS). A ce sujet, il est rappelé que si la Fédération est bien l'organisatrice « juridique » du fait que les instances internationales lui attribue l'organisation de la manifestation, l'organisateur matériel est bien le Comité d'organisation, indépendant au plan financier de la FFRS et assumant les risques d'une telle nature.

Le COCORILH avait été constitué sous forme associative en ayant pour objet l'organisation des compétitions internationales de Roller In Line Hockey. Ses dirigeants étant les mêmes que les dirigeants du CN RILH, la confusion s'est rapidement installée -et c'est bien regrettable- entre les deux structures, tant au plan humain qu'au niveau financier.

Force est de constater qu'en réalité pour l'heure, c'est le Comité National qui a très largement financé les Mondiaux en allouant au COCORILH les moyens financiers nécessaires au déroulement de la manifestation.

Aux propos de Gilbert PORTIER déplorant le manque de soutien fédéral sur l'organisation de la manifestation, Nicolas BELLOIR et Marie Claude MARTINEZ répondent qu'il serait déplacé et de mauvaise foi de tenter de rendre la Fédération responsable des carences du Comité d'organisation.

Le Président et la Trésorière de la Fédération rappellent en outre leurs demandes demeurées insatisfaites d'être en possession d'éléments chiffrés qui leur auraient permis d'appréhender plus tôt une situation qui soulève de multiples et importantes difficultés :

- le CNRILH a perçu la totalité de sa dotation annuelle provenant de la FFRS, soit 205 000 € à laquelle s'est

ajoutée à ce jour, une avance de trésorerie complémentaire de 13 000 €

- cette dotation a été en très grande partie soit utilisée par le Comité National pour régler directement des factures imputables au COCORILH, soit reversée à ce dernier pour lui permettre de faire face à ses propres charges

- la dotation du CNRILH provenant à plus de 75 % des subventions ministérielles, cela signifie que ces dernières ont pour l'heure en partie servi d'avance de trésorerie au bénéfice d'une association tierce et pour une activité évidemment différente de son affectation initiale. Or sur ce point, la subvention ministérielle ne peut en aucun cas faire l'objet d'un reversement à un tiers (« subvention sur subvention ne vaut »). Son utilisation devra être justifiée conformément à son affectation initiale, objet de son versement. Elle ne pourra donc en aucun cas, à l'heure du bilan, servir au financement des Championnats du Monde, hormis naturellement sur l'infime partie qui leur est affecté.

Il ressort de ces différents constats et des discussions qui s'engagent par la suite, des décisions qui semblent être seules adaptées à la situation délicate à laquelle se trouvent confrontés le COCORILH, et en conséquence le CNRILH et la FFRS :

- il convient dans un premier temps que le COCORILH établisse dans les meilleurs délais un bilan complet, précis et fidèle des Mondiaux, qu'il enregistre l'ensemble des charges de la manifestation et en perçoive également toutes les recettes. Gilbert PORTIER sollicite une aide concrète de la Fédération, Marie Claude MARTINEZ lui apportera son concours à condition que l'ensemble des pièces lui soient fournies ;

- l'état de cessation de paiement du COCORILH devra ensuite être constaté ;

- considérant la confusion existant entre l'association COCORILH et le CN RILH, ce dernier ne pourra que prendre le relais du COCORILH afin de régler les dépenses que ce même COCORILH ne peut assumer. Une ligne budgétaire « Championnats du Monde » figurera dans le bilan du Comité National et fera apparaître le solde déficitaire, supporté par les ressources propres du Comité ;

- une fois l'ensemble des ressources du CN RILH affectées au règlement des Mondiaux, la FFRS ne pourra que faire l'avance de trésorerie nécessaire non seulement au règlement des derniers créanciers, mais surtout au fonctionnement régulier de la discipline RILH, de manière à préserver au mieux ses intérêts et notamment le développement de son programme d'activités, lequel devra par ailleurs nécessairement faire l'objet d'économies drastiques ;

- en tout état de cause, les actions subventionnées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative devront se dérouler conformément aux prévisions, les dites subventions devant, encore une fois, être rigoureusement justifiées et utilisées dans le cadre de leur affectation initiale ;

- l'avance de trésorerie consentie par la FFRS à son Comité National, hors dotation initiale et/ou complémentaire provenant d'une éventuelle subvention exceptionnelle du MJSVA, fera l'objet d'un remboursement échelonné par le CN RILH - étant précisé qu'il est exclu que les autres Comités et Commissions de la Fédération supportent les conséquences de ce déficit en application d'un échéancier formalisé et dont la teneur différera selon l'ampleur du déficit établi définitivement et de l'avance octroyée ;



BE du 16/09/2005 - Suite 1/3

- il est bien précisé que le remboursement de cette somme ne pourra être effectué que sur la part fédérale de la dotation et sur les ressources propres générées par le Comité National, qui devra prendre les décisions de gestion adaptées.

➔ **Cette solution, approuvée à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif, sera présentée au Conseil d'Administration pour approbation.**

#### • Fonctionnement et gestion de la Commission Médicale

Une réorganisation au plan fonctionnel de cette Commission s'avère nécessaire en conséquence des contraintes occasionnées par le suivi longitudinal et de l'accès de la discipline roller in line hockey au statut de haut niveau, ce qui porte à 309 à ce jour le nombre d'athlètes de haut niveau.

Xavier FANCA rappelle que la mise en place de ce suivi depuis l'an 2000 a bouleversé le fonctionnement de la Commission médicale et de ses intervenants, ceux-ci devant faire preuve de beaucoup de disponibilité pour assurer la mise en œuvre des obligations pesant désormais sur la Fédération en matière médicale.

A l'heure actuelle, le suivi longitudinal et l'encadrement médical sur les stages et les compétitions constituent les 2 activités principales de la Commission.

De l'ordonnement jusqu'au paiement de l'examen, ce suivi était jusqu'à présent principalement coordonné par le médecin référent de chaque discipline. Au final, Xavier FANCA doit assumer une charge de travail devenu beaucoup trop lourde (suivi des factures, interprétation des résultats ...).

La réflexion conduite en collaboration avec Marie Claude MARTINEZ et Hervé LALLEMENT a permis de dégager une solution permettant au Médecin Fédéral de s'appuyer au quotidien sur une salariée de la Fédération, en l'occurrence Delphine GUITTON, qui sera chargée du secrétariat de la Commission médicale et assurera notamment de façon centralisée le suivi des factures et l'enregistrement des résultats sur le logiciel dédié.

L'idée de Xavier FANCA était ensuite de confier à un Médecin la responsabilité exclusive du suivi longitudinal (prescription, demande de réalisation, interprétation) Aucun volontaire n'ayant pu être dégagé, et à défaut de possibilité à court terme, le Président de la Fédération a demandé au Président de la Commission médicale de s'acquitter lui-même de cette tâche, étant entendu qu'il percevrait alors une vacation par mois (280 €) et par discipline (4), afin de compenser la disponibilité requise pour cette activité spécialisée et l'éloignant de son activité professionnelle. Il est précisé que pour 2005, le Médecin Fédéral, qui percevait jusqu'alors 1 vacation par mois au titre du suivi longitudinal, pourra en percevoir 2 dans la mesure où les crédits affectés à cette activité pour l'année en cours n'auront pas été intégralement utilisés.

Il ajoute qu'il doit également effectuer un choix entre cette activité et celle consistant à accompagner les équipes nationales et que dès lors, sauf exception, il n'encadrerait plus les sélections lors des compétitions.

➔ **Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité ce nouveau dispositif.**

Alain PIGEYRE suggère sur un autre sujet que soient portés à la connaissance des clubs, à titre d'informations utiles, des extraits du Procès Verbal de la dernière réunion de la Commission Médicale.

Le prochain Bulletin Fédéral permettra une telle publication.

#### • Informations et questions diverses

\* **Bilan succinct des activités et compétitions internationales estivales**

Des Championnats du Monde de RILH, début juillet, à ceux de la Course début septembre, en passant notamment par les Jeux Mondiaux, le Championnat d'Europe féminin de Rink Hockey et les Mondiaux de roller acrobatique, une pluie de médailles et de titres est venue récompenser les athlètes de la FFRS, leur encadrement et leurs dirigeants.

Nicolas BELLOIR s'en réjouit et indique que ces excellents résultats ont fait l'objet de communiqués de presse.

\* **Lieux des prochaines Assemblées Générales**

Alain PIGEYRE présente les résultats de l'étude comparative des différents sites contactés et susceptibles d'accueillir l'Assemblée Générale fédérale en 2006.

Il en ressort l'intérêt manifesté par et pour la Ville d'Aurillac (Cantal), à des coûts très mesurés (près de 5 000 €) et pour des prestations respectant notre cahier des charges.

➔ **Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité le choix d'Aurillac pour site de l'Assemblée Générale 2006.**

L'idée de choisir dès à présent les sites de l'ensemble des Assemblées Générales du mandat est émise. Elle permettrait de régler en une seule fois la question de la recherche de sites, rendue difficile par la lourdeur du cahier des charges et la nécessité de réserver souvent plus d'un an à l'avance les infrastructures de notre choix, et de veiller à ce que cet événement institutionnel se tienne en des points différents du territoire.

Cette démarche, qui requiert l'assentiment des membres, sera proposé au Conseil d'Administration pour approbation. (...)

\* **Congrès CERS**

Le Président rappelle que la candidature de Alain PIGEYRE à un poste de Vice Président a été présentée par la FFRS. L'élection du Secrétaire général, qui ferait suite au mandat précédent à celle de Bernard CHARLOT, qui ne se représente pas, serait naturellement un atout pour faire entendre la voix de la FFRS au sein des instances européennes.

Ce Congrès électif se tiendra le dernier week-end de septembre au Portugal. La FFRS a été informée de la candidature de Fernando CLARO à la présidence et de 4 candidats pour les 3 postes de Vice Président.

\* **Questions des barèmes de vacations « spécifiques » (transports et installation de matériel)**

Rappel des montants appliqués depuis 2002 (par journée) : BE1 : 77 € - BE2 : 122 € - Juge international formateur de juges : 60 € - Juge national formateur de juges : 38 €

➔ **Nouveaux barèmes adoptés par le Bureau Exécutif : BE2 : 124 € - BE1 : 80 € - Juge international formateur de juges, intervenant « technique » (transport, installation de matériel ...) : 62 € - Juge national formateur de juges, « intendant » lors d'une compétition (CNC) : 40 € - Démonstration/exhibition d'athlètes : en fonction du cas d'espèce (...)**

**Procédure des demandes d'établissement des contrats :** elles doivent être validées par un ordonnateur, qui doit préciser également le nombre de jours ou de demi-journées applicables. Les vacations font l'objet d'un contrat préalable établi par les services de la FFRS, conformément à la procédure suivie jusqu'alors.

Les montants charges comprises sont refacturés au comité ou à la commission concernée. Le régime de l'assiette forfaitaire de cotisations sera appliqué.

La Trésorière attire l'attention du Bureau et notamment

des Présidents de Commissions sur la gestion stricte des avances consenties aux CTS pour leur permettre de faire face aux dépenses générées par leur activité d'encadrement. Le règlement des procédures financières organise le régime de ces avances et doit être respecté.

Ces avances doivent être déposées sur un compte distinct de comptes bancaires personnels. Une copie du relevé de compte au 31 décembre de chaque année doit être transmise à la Fédération.

Seules doivent être remises sur le compte d'avance les sommes réellement décaissées de celui-ci (par chèque ou par carte, ou utilisation de « liquide » prélevé) pour le maintenir au niveau initial.

Le compte d'avance ne doit ainsi pas être utilisé pour des remboursements de frais personnels de type indemnités kilométriques (le compte d'avance, par définition, n'étant pas débité dans un tel cas).

Marie Claude MARTINEZ ajoute que le système de réservation (titres de transport, location de véhicules, hôtels ...) devrait évoluer de façon à centraliser les démarches, dans le but de réaliser des économies globales. Pour cela il est nécessaire qu'un permanent du siège procède aux réservations pour le compte de l'ensemble des bénéficiaires de la Fédération et des Comités et Commissions, puis assure le suivi des factures et des refacturations internes.

Si les membres du Bureau adhèrent à cette démarche, le cas des réservations de groupes (sélections nationales en stage ou compétitions internationales) semble devoir être traité à part pour permettre aux entraîneurs nationaux, dans le respect des procédures financières, de continuer à procéder eux-mêmes, dans un souci pratique, d'efficacité et d'adaptation, aux réservations des groupes dont ils ont la charge.

\* **Point social et comptabilité**

Marie Claude MARTINEZ fait le point sur la restructuration de certains aspects de la gestion du siège :

- le traitement de la paie, assurée depuis un an par Sylvie DELGADO au siège du CNRH, sera repris début 2006 par le service comptable de la Fédération, principalement pour des raisons pratiques.

- certains salariés du siège participeront désormais à l'enregistrement des écritures comptables, dans le cadre du suivi « comptable » de leur fonctions (commandes, réservations, commission médicale)


- suite aux revendications du personnel du mois de mai, des entretiens du personnel ont eu lieu avec chacun d'entre les salariés de la Fédération. La signature de la Convention Collective Nationale du Sport a permis de s'appuyer sur un nouveau cadre de référence et de discussion, en matière salariale notamment. Même si cette convention collective n'est pas encore légalement applicable (elle le sera à compter de son extension par arrêté du Ministre du Travail, au premier semestre 2006) il est proposé que la FFRS l'applique dès le 1er septembre 2005, et ce à 100 % de ses dispositions relatives aux rémunérations.

Il s'agissait dès lors de réajuster, le cas échéant et après avoir actualisé les fiches de postes, les rémunérations mensuelles individuelles en fonction du groupe d'emploi dans lequel chacun a dû être affecté, de prendre en considération l'ancienneté acquise par les uns et les autres et d'accorder, après études de cas, des augmentations individuelles complémentaires.

Au final, l'augmentation des salaires bruts représente 4.62 % de la masse salariale du personnel fédéral, soit l'équivalent de 1 090 € brut mensuels.

➔ **Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité la mise en œuvre de ces propositions.**

CA du 17/09/2005



CA du 17/09/2005 - Suite 1/3

→ **Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité la commande des pin's et des tours de cou**

• **Examens des candidatures des compétitions internationales organisées en France de 2006 à 2009**

Roller in line hockey : candidature du RH Hockey Caen pour les championnats d'Europe senior 2005.

→ **En raison des délais très courts et de la faible participation pressentie, de nature à porter préjudice au bon déroulement et à la qualité de l'épreuve, le Conseil d'administration refuse cette proposition.**

Roller in line hockey : candidature du RH Hockey Caen pour un tournoi international en 2006

→ **Le Conseil d'administration accepte cette proposition à l'unanimité.**

Roller in line hockey : candidature du RHC Spiders Rouen pour les championnats d'Europe senior 2006.

→ **Le Conseil d'administration accepte cette proposition à l'unanimité.**

Patinage artistique : candidature de l'UA Gujan-Mestras pour les championnats d'Europe junior-senior 2007.

→ **Le Conseil d'administration accepte cette proposition à l'unanimité.**

Ces propositions sont acceptées sous réserve, pour l'ensemble des candidatures, de la production dans des délais corrects, d'un budget prévisionnel qui sera examiné.

• **Interventions des présidents des Comités et Commissions**

## COURSE

Roland BROUSTAUT, Président du CNC, indique que depuis le CA du 16 avril dernier, le Comité Directeur s'est réuni deux fois, et a pris notamment une décision sur le registre sécuritaire. L'obligation a été faite aux jeunes de porter des protections genoux et poignets jusqu'à la catégorie Poussin. La Commission Médicale avait été interpellée en amont par le DTN à ce sujet et avait accepté à l'unanimité cette obligation faite aux poussins.

Le Président du CNC évoque par ailleurs une difficulté liée à la programmation d'une épreuve de la French In Line Cup (FIC) le même week-end qu'une des trois journées de Championnat de France.

Sur le plan sportif, Roland BROUSTAUT souligne les bonnes prestations des athlètes français qui ont remporté 75 médailles parmi lesquelles 31 victoires toutes catégories confondues lors des Championnats du Monde, d'Europe et des Jeux Mondiaux. Nicolas BELLOIR intervient pour indiquer que la Fédération, et notamment le Comité National Course a reçu les félicitations du CNOSF et du représentant du Ministre Jeunesse, Sports et Vie Associative.

Roland BROUSTAUT informe le Conseil d'Administration que François GIGAN a été secrétaire adjoint au mondial piste et secrétaire au mondial route, et souligne toute l'importance de cette représentation française sur les compétitions internationales.

Il conclue son intervention en précisant que l'année prochaine le Championnat du Monde aura lieu en Corée et que cela risque d'engendrer des problèmes d'arbitrage au vu des difficultés rencontrées cette année en Chine.

## RINK HOCKEY

Lucile LE BORGNE présente l'activité du CNRH en l'absence de son Président Jean-Paul CHIFFOLEAU. Elle fait état de la mise en place de la Commission Promotion Développement ainsi que de la création et développement du concept Rink Hockey à 3.

Lucile LE BORGNE souligne le travail réalisé par Dan MORTREUX en Rhône Alpes et Auvergne. Il reste cependant un véritable travail à réaliser dans le domaine des Commissions Arbitrage et Formation.

Résultats sportifs satisfaisants puisque l'Equipe de France Féminine Senior a été championne d'Europe à Nazaré (Portugal) et parallèlement l'Equipe masculine a terminé 6<sup>ème</sup> au Championnat du Monde à San José (EU).

Mme LE BORGNE indique que l'Equipe de France Junior ne participera au Championnat du Monde en Argentine qu'à condition que l'état des finances le permette.

## ROLLER IN LINE HOCKEY

Le Président du CNRILH, Gilbert PORTIER, informe les membres du Conseil d'administration des problèmes de santé de Jean Pierre CHABERNAUD, actuel Trésorier du RILH, qui sera par conséquent épaulé par Gérard DESROCHES en tant que Trésorier adjoint.

Gilbert PORTIER fait état des difficultés rencontrées lors des barrages N1/N2 ou tournoi de relégation La finale du Championnat de France N3 opposant l'équipe de Reze à celle de Dammarie les Lys, a donné lieu à des incidents pour lesquels la commission de discipline de 1<sup>ère</sup> instance a prononcé la radiation à vie à l'encontre de cinq joueurs.

Concernant les engagements des équipes en N1, N2 et N3, il est à noter que la N1 ne présente pas aujourd'hui de difficulté, la N2 compte trois poules et la N3 devrait rassembler 128 équipes.

Tournée Babybel : intéressante mais n'a toutefois pas permis d'obtenir les résultats escomptés en terme de retombées attendues sur les Championnats du Monde.

Au plan sportif, bons résultats avec les deux médailles de Bronze obtenues par les équipes de France Senior Féminine et Masculine au Championnat du Monde 2005. Hervé LALEMENT intervient pour préciser que lors de ce Championnat, il semblerait qu'il n'y ait plus.

## ARTISTIQUE

Marie Claude MARTINEZ présente l'activité du CNPA en l'absence d'Anny LEINENWEBER, Présidente.

Face à la faible participation due au niveau demandé ainsi qu'à l'absence du public lors des compétitions nationales, le CNPA a décidé en accord avec les clubs de jumeler la demi finale des catégories cadets à seniors au Trophée Michèle Lambert qui aura donc lieu en mai, période à laquelle les étrangers sont susceptibles de se déplacer.

De même, il s'agira de lier la demi finale des catégories poussins à espoirs à la Coupe du soleil attribuée en 2006 à la Ligue PACA et plus particulièrement au Club ADRS.

Le CNPA prendra dorénavant en charge lors de ces demi finale et du critérium (compétitions ne rapportant que trop peu de recettes), 2 ou 3 juges au dessus de 8 et non plus de 10 comme pour les Championnats.

Marie Claude MARTINEZ fait part au Conseil d'administration que désormais la danse solo figurera au programme du Championnat de France.



Elle félicite le professionnalisme d'Arnaud MERCIER, organisateur du 1<sup>er</sup> Prestige International Issy Paris, événement qui s'adressait aussi bien aux catégories de niveaux qu'aux catégories d'âge.

Lors de cette compétition, la municipalité d'Issy a fait visiter le nouveau palais des sports où se déroulera la Coupe d'Europe 2006, aux membres du CNPA présents. Bon déroulement des Championnats de France lors desquels pour la première fois toutes les disciplines de l'artistique étaient représentées.

Bons résultats des athlètes :

- médaille d'or de François CATTOIRE aux Jeux Mondiaux à Duisbourg ainsi que la 5<sup>ème</sup> place du Couple Danse.

- Frédéric GARCIA a obtenu la médaille de Bronze au Championnat d'Europe Jeunesse, à Rence en Slovénie.

Marie Claude MARTINEZ informe qu'au vu des résultats obtenus par le Club d'Orvault en show petit groupe au Championnat d'Europe au Danemark, le CNPA autorise cette équipe à participer au Mondial à Rome.

Dans ce contexte et puisque cette dépense n'était pas prévue au Contrat d'objectifs, Anny LEINENWEBER interroge le Conseil d'administration par le biais de la Trésorière afin de savoir si il serait possible d'allouer une subvention exceptionnelle de 1500€ afin de prendre en charge le montant des inscriptions du club d'Orvault à ce rendez vous international.

Gilbert PORTIER intervient pour adresser ses vifs remerciements à Guillaume WATTRE pour sa prestation en patinage artistique ainsi qu'aux athlètes ayant effectué une démonstration en Roller Acrobatique lors des Mondiaux de RILH.

## ROLLER ACROBATIQUE

Monique HEMAR introduit sa présentation du bilan de l'année 2005 en précisant que la nouvelle CNRA n'a pas effectué de modifications dans les orientations prévues par l'ancienne CNRA, évitant ainsi de perturber les clubs, excepté en ce qui concerne l'indemnisation des juges qui paraît aujourd'hui nécessaire afin d'en garantir « le professionnalisme » et la responsabilité et dont les frais seront d'ailleurs pris en charge cette année par la CNRA. La Présidente déplore le manque de juges et la complexité des systèmes de notation, qui donneront lieu à une consolidation des formations.

Elle aborde la question de la réglementation en vigueur qui présente un manque de clarté et une non exhaustivité. Par conséquent, une nouvelle version va être prochainement soumise au CA pour validation, et par suite sera diffusée aux clubs, CDRS et Ligues.

Concernant les organisations des compétitions, Monique HEMAR indique avoir rencontré des problèmes liés aux dates, au respect du programme, aux effectifs ainsi qu'à la communication.

Il s'agit donc de formaliser, structurer et consolider le suivi des compétitions, objectifs désormais prioritaires de la CNRA.

Sur le volet Equipement, Monique HEMAR précise que la CNRA s'est dotée de matériels supplémentaires (un starter, un Kit de jugement Saut/Slalom, un séparateur de plots, une barre de hauteur, des banderoles promotionnelles ainsi que des T-shirts dans le cadre des démonstrations).

Monique HEMAR indique qu'au plan de la communication, un site Internet a été mis en place en tant qu'outil pratique et informatif en direction des clubs mais demeure à ce jour incomplet.

De plus, une Newsletter devrait paraître au cours du mois de septembre 2005.



CA du 17/09/2005 - Suite 2/3

La Présidente de la CNRA évoque le projet en cours qui consiste à mettre en place prochainement des réunions rassemblant les clubs et instances de la FFRS, dispositif favorisant ainsi la communication des différents échelons fédéraux.

Pour conclure Monique HEMAR relate les Championnats du Monde IFSA de Roller Acrobatique, en indiquant que cette manifestation a été une réussite tant au plan sportif et organisationnel que médiatique, et remercie à cette occasion les différents partenaires de la manifestation pour leur soutien.

## SKATEBOARD

Thomas RAYMOND présente les différentes étapes du championnat de France de skateboard en amont desquelles étaient organisées des initiations. L'objectif de ces initiations est de favoriser la pratique du Skateboard et d'informer les pratiquants potentiels des conditions de pratique en sécurité avec notamment le port du casque. Les initiations se déroulaient sur une place publique et donnaient lieu à une remise de diplôme ainsi qu'un dépliant accompagné d'un jeu concours dont les gains sont des invitations favorisant le déplacement des gagnants pour assister à une étape du Championnat de France.

Il indique que l'objectif de la CNS pour l'année 2006 est d'augmenter les dotations du Championnat et par conséquent de trouver de nouveaux partenaires.

Il évoque le fait que si le budget est suffisant, la CNS envisage d'engager une société spécialisée en relations publiques. Objectif sportif pour la saison 2005-2006 : conserver les 8 étapes du championnat de France avec une organisation club.

## RANDONNEE

La Commission Randonnée a travaillé sur la mise en place de la formation ainsi que sur le passage des « UF » pour l'obtention du BEF Randonnée (Echelons 1 et 2).

En juillet des courriers ont été adressés à l'ensemble des clubs proposant la discipline randonnée pour les informer des modalités et du calendrier des stages de formation du BEF Echelon 1.

Les inscriptions étant closes le 16 Septembre 2005, seuls 11 candidats sont à ce jour inscrits dont 9 qui ne sont pas titulaires du BIF et qui passeront par conséquent l'UF1 de validation.

Suite à l'abandon par la DTN des travaux sur le site Web « Parcours de Randonnée Roller en France », la Commission est en cours de constitution d'une nouvelle équipe.

La Commission, dans le cadre de l'accord de collaboration avec « l'Association Française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes » (AF3V), a participé au lancement de la « Journée Nationale des Voies Vertes » qui aura lieu les 25 et 26 Septembre 2005, avec notamment la participation des fédérations FFCT et FUBICY.

Alain PIGEYRE informe le Conseil d'administration que la Commission a engagé des discussions avec la société « CLARO Organisation » pour une éventuelle participation au Salon de la Randonnée à Paris les 31 Mars, 1 et 2 Avril 2006, au travers d'un stand fédéral et des animations.

## COMMISSION MEDICALE

Xavier FANÇA rappelle que le suivi longitudinal est un dispositif mis en place en 2002 et que suite à la reconnaissance du RILH comme discipline de Haut Niveau, 80 nouveaux athlètes vont être suivi dans le cadre de ce dispositif.



Le Médecin fédéral précise qu'une décision relative à son rôle a été prise en Commission Médicale puis en Bureau Exécutif. En effet, Xavier FANÇA n'interviendra plus sur le terrain en tant que médecin lors des compétitions et stages mais seulement comme élu, Président de la Commission Médicale et Vice président de la FFRS.

Le docteur FANÇA va en revanche être amené à gérer l'ensemble du suivi longitudinal des sportifs de haut niveau en centralisant toutes les informations sur le siège fédéral.

Ainsi la commission Médicale a engagé une réflexion visant à mettre en place une démarche unique et centralisée concernant l'établissement des ordonnances pour les examens à réaliser, le traitement et les interprétations des résultats des examens médicaux, l'envoi des résultats aux médecins assurant le suivi des athlètes concernés et le traitement des factures.

Le médecin fédéral aborde la question du recrutement au sein de la commission médicale de la FFRS de médecins du sport. Il rencontre actuellement des difficultés pour assurer une présence satisfaisante de médecins du sport disponibles pour participer à la mise en œuvre du suivi sportif sur les stages et compétitions (médecins d'équipes).

Xavier FANÇA précise qu'en cas de défaillance il effectuera des remplacements occasionnels

## COMMISSION ENSEIGNEMENT

Annie VALENÇOT informe les membres du CA que la mise en œuvre du Brevet Professionnel Jeunesse et Sport n'a pas connu d'avancées depuis mai 2004.

Elle indique que la rénovation du document intitulé « de l'Initiation au Perfectionnement » est presque finalisée et que la commission enseignement souhaiterait pouvoir publier cet ouvrage en partenariat avec les Revues EPS.

Annie VALENÇOT propose qu'il y ait un référent élu par discipline et selon les thèmes afin d'optimiser l'élaboration des formations BEF.

Cette procédure permettrait de créer du lien et donner du sens aux contenus de formations.

### • Bilan des Mondiaux RILH

Aucun bilan financier officiel à ce jour.

Les conditions d'organisation ont été rendues difficiles par une série de difficultés, parmi lesquelles la connaissance du lieu définitif quelques mois seulement à l'avance et l'incendie de la patinoire de Viry Châtillon.

En dépit des approximations reconnues, Gilbert PORTIER livre une estimation des charges d'organisation à hauteur de 410 000 €, pour des produits estimés à 220 000 € soit un déficit prévisionnel très conséquent et proche de 200 000 €.

Il fait part de plusieurs raisons expliquant selon lui une telle absence de maîtrise du budget prévisionnel :

- mauvaise gestion de la restauration par FM Média
- insuffisance des ventes de billets d'entrées payantes au POPB comme à Viry
- absence de conclusions des contrats partenariats attendus
- mauvaise maîtrise des dépenses courantes (prestataires, réservations, régie opérationnelle)

Au-delà de ces constats, la question se pose du financement de ces Championnats du Monde, lesquels auraient dû être assumés, à l'instar des compétitions internationales

se déroulant en France, par le Comité d'organisation (association sportive affiliée à la FFRS). A ce sujet, il est rappelé que si la Fédération est bien l'organisatrice « juridique » du fait que les instances internationales lui attribue l'organisation de la manifestation, l'organisateur matériel est bien le Comité d'organisation, indépendant au plan financier de la FFRS et assumant les risques d'une telle nature.

Le COCORILH avait été constitué sous forme associative en ayant pour objet l'organisation des compétitions internationales de Roller In Line Hockey. Ses dirigeants étant les mêmes que les dirigeants du CN RILH, la confusion s'est rapidement installée -et c'est bien regrettable- entre les deux structures, tant au plan humain qu'au niveau financier.

Force est de constater qu'en réalité pour l'heure, c'est le Comité National qui a très largement financé les Mondiaux en allouant au COCORILH les moyens financiers nécessaires au déroulement de la manifestation.

Aux propos de Gilbert PORTIER déplorant le manque de soutien fédéral sur l'organisation de la manifestation, Nicolas BELLOIR et Marie Claude MARTINEZ répondent qu'il serait déplacé et de mauvaise foi de tenter de rendre la Fédération responsable des carences du Comité d'organisation.

Le Président et la Trésorière de la Fédération rappellent en outre leurs demandes demeurées insatisfaites d'être en possession d'éléments chiffrés qui leur auraient permis d'appréhender plus tôt une situation qui soulève de multiples et importantes difficultés :

- le CNRILH a perçu la totalité de sa dotation annuelle provenant de la FFRS, soit 205 000 € à laquelle s'est ajoutée à ce jour, une avance de trésorerie complémentaire de 13 000 €

- cette dotation a été en très grande partie soit utilisée par le Comité National pour régler directement des factures imputables au COCORILH, soit reversée à ce dernier pour lui permettre de faire face à ses propres charges

- la dotation du CNRILH provenant à plus de 75 % des subventions ministérielles, cela signifie que ces dernières ont pour l'heure en partie servi d'avance de trésorerie au bénéfice d'une association tierce et pour une activité évidemment différente de son affectation initiale. Or sur ce point :

- la subvention ministérielle ne peut en aucun cas faire l'objet d'un reversement à un tiers (« subvention sur subvention ne vaut »)

- son utilisation devra être justifiée conformément à son affectation initiale, objet de son versement

- elle ne pourra donc en aucun cas, à l'heure du bilan, servir au financement des Championnats du Monde, hormis naturellement sur l'infime partie qui leur est affecté

Il ressort de ces différents constats et des discussions qui s'engagent par la suite, des décisions qui semblent être seules adaptées à la situation délicate à laquelle se trouvent confrontés le COCORILH, et en conséquence le CNRILH et la FFRS :

- il convient dans un premier temps que le COCORILH établisse un bilan complet, précis et fidèle des Mondiaux, qu'il enregistre l'ensemble des charges de la manifestation et en perçoive également toutes les recettes. Marie Claude MARTINEZ apportera son aide à Gilbert PORTIER pour y parvenir dans les meilleurs délais ;

- l'état de cessation de paiement du COCORILH devra ensuite être constaté ;

CA du 17/09/2005 - Suite 3/3

- considérant la confusion existant entre l'association COCORILH et le CN RILH, ce dernier ne pourra que prendre le relais du COCORILH afin de régler les dépenses que ce même COCORILH ne peut assumer. Une ligne budgétaire « Championnats du Monde » figurera dans le bilan du Comité National et fera apparaître le solde déficitaire, supporté par les ressources propres du Comité ;

- une fois l'ensemble des ressources du CN RILH affectées au règlement des Mondiaux, la FFRS ne pourra que faire l'avance de trésorerie nécessaire non seulement au règlement des derniers créanciers, mais surtout au fonctionnement régulier de la discipline RILH, de manière à préserver au mieux ses intérêts et notamment le développement de son programme d'activités, lequel devra par ailleurs nécessairement faire l'objet d'économies drastiques ;

- en tout état de cause, les actions subventionnées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative devront se dérouler conformément aux prévisions, les dites subventions devant, encore une fois, être rigoureusement justifiées et utilisées dans le cadre de leur affectation initiale ;

- l'avance de trésorerie consentie par la FFRS à son Comité National, hors dotation initiale et/ou complémentaire provenant d'une éventuelle subvention exceptionnelle du MJSVA, fera l'objet d'un remboursement échelonné par le CN RILH - étant précisé qu'il est exclu que les autres Comités et Commissions de la Fédération supportent les conséquences de ce déficit en application d'un échéancier formalisé et dont la teneur diffèrera selon l'ampleur du déficit établi définitivement et de l'avance octroyée ;

- il est bien précisé que le remboursement de cette somme ne pourra être effectué que sur la part fédérale de la dotation et sur les ressources propres générées

→ *Cette solution, approuvée à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif la veille, est également approuvée par le Conseil d'Administration.*

#### • Choix des lieux des prochaines AG

Après étude comparative des différents sites contactés et susceptibles d'accueillir l'Assemblée Générale fédérale en 2006, il en ressort l'intérêt manifesté par et pour la Ville d'Aurillac (Cantal), à des coûts mesurés (près de 5 000 €) et pour des prestations respectant notre cahier des charges.

→ *Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le choix d'Aurillac pour site de l'Assemblée Générale 2006.*

L'idée de choisir dès à présent les sites de l'ensemble des Assemblées Générales du mandat est émise. Elle permettrait de régler en une seule fois la question de la recherche de sites, rendue difficile par la lourdeur du cahier des charges et la nécessité de réserver souvent plus d'un an à l'avance les infrastructures de notre choix, et de veiller à ce que cet évènement institutionnel se tienne en des points différents du territoire.

Cette démarche, qui requiert l'assentiment des membres, sera proposée au Conseil d'Administration pour approbation.

#### • Questions diverses

Lucile LE BORGNE évoque le problème du départ des athlètes de Haut Niveau de la Région Bretagne vers la Région Pays de Loire, conséquences des aides personnalisées plus intéressantes.

Nicolas BELLOIR rappelle que chaque collectivité définit et met en œuvre sa propre politique sportive, à ce titre il lui propose de se rapprocher des conseils généraux concernés afin d'examiner la possibilité d'obtenir une aide personnalisée sachant qu'un tel dispositif a déjà été mis en œuvre.

#### Bureau Exécutif du 18/11/2005

#### *Projet de PV sous réserve d'approbation ultérieure et définitive par le B.E.*

Le Président informe les membres du Bureau que la Fédération s'est vu décernée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), organisateurs du concours "Femmes et Sport", le prix "sport au féminin", doté de 10.000 euros, récompensant la meilleure stratégie d'une fédération sportive en matière de féminisation des postes ou de développement de la pratique féminine. Il adresse ses félicitations à Marie AUDON, secrétaire administrative à la FFRS et en charge de la constitution du dossier. Le prix sera remis à Nicolas BELLOIR et Marie Claude MARTINEZ le mardi 22 novembre à Paris, lors d'une cérémonie aux Pavillons de Bercy.

#### • Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 Septembre 2005

#### • Situation budgétaire au 30/09/2005

La première situation budgétaire complète de l'année 2005 (les balances course et patinage artistique ayant fait défaut en mai dernier) a été établie avec le concours du nouveau cabinet d'expertise comptable de la FFRS, lequel a pu au demeurant établir à l'attention du Bureau un synthèse sur la révision de la comptabilité. Les méthodes d'imputation suivies par les différents intervenants (secrétaires comptables salariés ou trésoriers) donnent toujours lieu à certaines approximations et erreurs d'imputations qui tendent cependant à se réduire.

Patrice MAZAUD présente les indicateurs budgétaires obtenus grâce à l'exploitation des balances analytiques de l'ensemble des composantes fédérales, et reportés en face des différentes lignes analytiques du budget prévisionnel 2005.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, l'exécution du budget est globalement conforme aux prévisions et ne suscite pas, à la date du 30 septembre, d'inquiétudes notables. S'agissant des produits, l'on constate un versement régulier et conforme à la convention d'objectifs des subventions ministérielles. Le budget a été réajusté pour tenir compte de l'obtention de 30 000 € de subvention exceptionnelle pour les Mondiaux de RILH. L'encassement des ressources propres n'appelle pas de remarques particulières, hormis sur les produits OPTIMA, en retard sur les prévisions du fait d'un nombre peu important de contrats de prestation signés.

L'activité propre des Comités nationaux et commissions sportives (les charges et les produits générés par le fonctionnement et l'activité « propres » des Comités, hors subvention MJS et dotation FFRS), fait l'objet de vives inquiétudes. Le Directeur administratif et financier indique en effet que celle-ci, déficitaire de façon chronique ces dernières années mais souvent compensée par la réalisation d'économies sur les budgets « sportifs » subventionnés, fait apparaître au 3/4 de l'année un déficit

cumulé très important, de l'ordre de 140 000 € Il semble que cette année, les mécanismes de compensation ne puissent jouer totalement considérant, selon le Directeur Technique National, que les dotations seront très largement consommées.

Patrice MAZAUD attire l'attention du Bureau Exécutif sur l'extrême nécessité de prendre en compte, dans chaque Comité et Commission, ces déficits chroniques et de réfléchir à des solutions pouvant assurer l'équilibre financier. En l'état actuel de la situation, et malgré les marges d'erreurs importantes sur ces lignes budgétaires propres à chaque comité, un déficit global important est à prévoir pour la fin de l'exercice.

Hervé LALLEMENT présente ensuite la synthèse effectuée sur les lignes des activités sportives, objet des subventions ministérielles et dotations fédérales. Si pour l'heure, la réalisation du budget est en deçà des prévisions, il convient de relativiser cette analyse du fait que la plupart des compétitions internationales n'ont pas encore été soldées. A la lumière des informations financières dont il a connaissance, le DTN fait également part de ses inquiétudes quant au respect des budgets globaux.

Le CN RILH connaît une situation particulière puisque les dépenses sur dotation n'ont été exécutées qu'à hauteur de 50 % environ, du fait d'une concentration de frais sur les Mondiaux (voir par ailleurs). Une autre difficulté viendra du fait de la nécessité de justifier, en fin d'exercice, l'utilisation des subventions de façon conforme à leur affectation initiale.

Le DTN fait part de sa réflexion quant à une ventilation différente et plus efficiente des ressources. La FFRS se trouve en effet confrontée à la nécessité de repenser ses mécanismes d'affectation budgétaire afin de continuer à financer ses projets de développement, considérant la faible marge de manœuvre à laquelle elle est confrontée, et observant qu'à programme constant, les coûts ont augmenté. Il s'agirait dès lors, au-delà de la réalisations d'économies, de définir les actions prioritaires et de chercher à optimiser les financements. Il conviendra à cette fin de se livrer à une étude par secteurs d'activités, les prochaines réunions de la Direction Technique Nationale pouvant être guidées par cette volonté.

Le Président approuve cette démarche et ajoute que ce début de mandat constitue l'occasion de s'interroger sur la façon la plus adaptée de développer nos activités, leur financement, les choix et priorités à définir. Il indique que la notion de bilan coûts/avantages doit être intégrée à la réflexion et aux décisions. La Fédération devra rationaliser et optimiser ses financements « non pas pour dépenser moins mais pour dépenser mieux ».

#### • Point sur le bilan financier des mondiaux RILH

Nicolas BELLOIR regrette tout d'abord qu'il ait été nécessaire, pour obtenir les pièces nécessaires à l'établissement du bilan provisoire du COCORILH, de mettre son Président Gilbert PORTIER, en demeure de les produire.

Marie Claude MARTINEZ s'est appuyé sur les services de l'expert comptable de la FFRS afin d'établir un bilan provisoire qui fait apparaître un déficit de plus de 250 000 €. Un tel résultat catastrophique et l'analyse de points précis suscitent de vives indignations et inquiétudes. La Trésorière de la FFRS indique que le bilan provisoire intègre l'ensemble des factures imputables aux Mondiaux y compris celles, nombreuses, réglées directement par le CNRILH.

Elle a constaté avec stupéfaction l'absence totale de maîtrise des dépenses et décelé plusieurs situations

BE du 18/11/2005 - Suite 1/2

intolérables sur lesquelles elle interroge Gilbert PORTIER :

- le COCORILH n°a ouvert de compte bancaire qu'en mai 2005 soit moins de 2 mois avant les Championnats
- certains chèques ont été émis sans justificatifs
- l'ensemble des pièces justificatives de dépenses n'ont pu être obtenues, 105 000 € étant à ce jour non justifiées
- très peu de subventions de collectivités ont été sollicitées, ou l'ont été très tardivement en raison de la connaissance elle-même tardive du lieu définitif.

Marie Claude MARTINEZ et Nicolas BELLOIR placent Gilbert PORTIER, Président du Comité National et du COCORILH, face à ses responsabilités et indiquent avec fermeté :

- que la FFRS n'assumera pas le transfert de fonds (88 000 € d'avance de trésorerie) du CNRILH vers le COCORILH
- qu'il ne saurait être question de dégager une quelconque responsabilité sur la FFRS, laquelle n'assumera pas les erreurs de gestion et le déficit du COCORILH, seul responsable y compris en vertu de ses propres statuts, d'une gestion calamiteuse de l'évènement
- qu'il faudra expliquer devant l'Assemblée Générale les raisons d'un tel déficit

Gilbert PORTIER reconnaît pleinement de telles erreurs de gestion mais, n'ayant pas été associé aux travaux de l'expert comptable pour l'établissement du bilan provisoire, il remet en cause certaines affirmations et imputations de dépenses au COCORILH et demande à pouvoir étudier certaines pièces afin de les imputer différemment si nécessaire. Il signale qu'il a lui-même demandé à Marie-Claude MARTINEZ de l'aider à établir ce bilan car Jean-Pierre CHABERNAUD, Trésorier du COCORILH et du CNRILH, était dans l'incapacité d'y procéder en raison de graves ennuis santé.

Regrettant ce résultat catastrophique, qu'il estime plus proche de 180 K€ que de 250 K€, il rappelle les changements de lieux, Grenoble remplacée par Colombes puis par Viry-Châtillon et l'incendie de la patinoire de Viry-Châtillon deux mois et demi avant l'évènement, pour expliquer en partie une budgétisation approximative. Il affirme que l'ancien Président de la FFRS a toujours été informé des difficultés et n'a pas discuté les choix opérés.

Il affirme assumer les erreurs commises et dit pouvoir expliquer, malheureusement à posteriori, les raisons de ce déficit regrettable.

Les orientations prises en Bureau Exécutif et en Conseil d'Administration en septembre seront appliqués pour le reste, quant à la gestion des conséquences du déficit.

Le Président affirme que tout devra être mis en uvre pour qu'une telle situation catastrophique ne puisse se reproduire. La Fédération devra prendre de meilleures garanties auprès des organisateurs de compétitions internationales, en établissant notamment une convention de délégation d'organisation d'une telle compétition, afin d'identifier clairement les responsabilités et s'assurer de la viabilité financière des organisations. Le Secrétaire Général insiste sur la nécessité pour la Fédération de se doter d'outils de contrôle permettant d'anticiper suffisamment tôt les difficultés financières auxquelles pourrait être confronté un organisateur et de prendre les mesures qui s'imposent.

Nicolas BELLOIR indique que fort heureusement, les autres compétitions internationales récemment organisées en France par des clubs affiliés essentiellement, se sont toujours bien déroulées y compris au plan financier.

( )

## • Point communication - promotion

### Proposition A2X

Cette société commercialisant des roulements à billes a formulé une proposition à la FFRS, qui a manifesté son intérêt de principe. A l'issue des premières discussions, une proposition de partenariat a été rédigée par A2X sur les principaux aspects suivants :

- fourniture gratuite de jeux de roulements, en nombre important, aux équipes de France de l'ensemble des disciplines et à la Commission nationale randonnée, en contrepartie d'une promotion de la marque A2X sur les équipements et les sites de compétition
- possibilité pour les clubs de commander des roulements à des tarifs très préférentiels.

Un tel partenariat semble intéressant pour la Fédération qui se verrait ainsi doter en matériel de façon conséquente, et pour les clubs et leurs licenciés qui bénéficieraient de conditions d'achats particulièrement attractives.

Le Président demande à chaque Président de Comité d'étudier les propositions propres à leur discipline et de communiquer leur observations à Patrice MAZAUD qui en fera part à A2X pour l'établissement d'une nouvelle proposition.

➔ **Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité la poursuite des discussions avec A2X et de préciser les modalités d'un éventuel partenariat.**

### Refonte du site internet

Cyril ABBAS, Président de la Commission Communication et Sponsoring, présente l'évolution du projet de refonte en profondeur du site internet, avec le concours de la société ODSI et en utilisant les techniques et langages informatiques les plus modernes.

L'arborescence du futur site est ainsi projetée et les diverses fonctionnalités explicitées. Celles-ci recueillent l'adhésion des membres du Bureau.

Sur l'aspect financier, les différentes prestations techniques de ODSI seraient évaluées pour l'heure entre 13 500 et 16 500 €. Cette charge sera étalée sur 4 années. S'y ajoutent les frais d'hébergement mensuel à hauteur de 500 € par mois.

Patrice MAZAUD attire l'attention du Bureau Exécutif sur le montant de 10 000 € annuels représenté par un tel investissement, qu'il conviendra de budgétiser au titre des activités promotionnelles qui devront nécessairement être hiérarchisées.

➔ **Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité le développement du nouveau site internet tel que présenté ce jour.**

### Décisions sur objets promotionnels

A la suite de la décision prise en Conseil d'Administration, des devis ont été réalisés sur l'achat de pin's et de tours de cou à des fins promotionnelles.

➔ **La Proposition de la société STEFICA est celle qui retient l'attention du Bureau.**

5 000 pin's et 5 000 tours de cou seront commandés pour un coût total de 5 000 €. Les moyens et occasions de distribution seront décidés au cas par cas en fonction du calendrier évènementiel notamment.

## • Information et questions diverses

### Projet d'Aménagement des locaux

Cette réflexion fait suite aux précédentes sur le sujet. Il s'agit à la fois d'envisager l'installation de la secrétaire des CN Course et RILH dans un bureau séparé de l'accueil et d'anticiper sur les besoins d'espace à moyen terme.

Les solutions jusqu'alors envisagées, aménagement de bureaux dans les salles de réunion du 1<sup>er</sup> étage ou du réfectoire, occupation du bureau des élus, cloisonnement de l'accueil ne donnent pas satisfaction car porteraient atteinte à l'esthétisme et à la fonctionnalité des locaux.

➔ **Dès lors, le Bureau retient l'idée d'une redéfinition rationalisée de l'occupation des bureaux, avec l'aménagement de postes de travail « nomades » au RDC et dans la salle de réunion pour les Conseillers Techniques Sportifs présents au siège de façon occasionnelle.**

De ce fait, la secrétaire du CNC et du RILH occupera un bureau partagé au 2<sup>ème</sup> étage.

### Projet d'évolution des catégories de licence et de licence « loisir rando »

Ce projet vise principalement d'une part à redéfinir le concept et la perception de la licence « loisir », en considérant que ce terme doit être définitivement réservé à la discipline randonnée, d'autre part à modifier la présentation de l'offre aux licenciés en matière d'assurance, enfin de redynamiser les propositions sur la licence randonnée à un coût différentiel et d'envisager la mise en place d'une licence « flottante », valable sur une année pleine à compter du jour de sa délivrance. Il sera présenté par le Secrétaire Général lors de la réunion des Présidents de Ligue, ainsi associés à ces réflexions, cette réunion ayant lieu le lendemain.

### Projets de participation à différents Salons 2006 (« Randonnée » : « Sport, Loisir, Tourisme et Territoire »)

Alain PIGEYRE développe les 2 projets en cours :

- Salon du Sport, du loisir, du tourisme et des territoires à Grenoble fin janvier 2006, pour un coût préférentiel de participation d'environ 1 400 €. L'intérêt d'une telle participation serait de présenter la FFRS aux collectivités participantes, à l'occasion de journées thématiques. La Commission Equipement en liaison avec le Conseiller technique fédéral en charge des questions d'équipements travaillera à l'élaboration de documents spécifiques de présentation.

- Salon de la Randonnée au printemps 2006 à Paris. La présence de la FFRS lui permettrait de communiquer et de promouvoir la pratique de la randonnée en roller. Cyril ABBAS uvre sur une sélection de photos et la recherche de partenaire en liaison avec l'Agence CLARO, organisatrice, de nature à diminuer le coût de notre participation (4 000 €) et à financer l'éventuelle présence de l'Ecole du Roller Français lors de ce salon.

Pour ces deux salons, les réservations définitives restent à effectuer.

➔ **Le Bureau Exécutif approuve la participation de la FFRS à ces Salons.**

BE du 18/11/2005 - Suite 2/2

## Réunion de la Commission Equipement

La Commission présidée par Bénédicte PREUX s'est réunie à Paris le 2 novembre dernier. En préambule, Alain Pigeyre rappelle les 3 priorités du Président en matière d'équipement :

- « Normes sportives » : répondre à la demande du MJS en lui fournissant rapidement les règles sportives de la FFRS en matière d'aires de compétitions.
- Organiser les réponses fédérales pour les demandes de subventions dans le cadre du FNDS (CNDS ?). Il faut que l'on soit capable de justifier les projets appuyés, et que l'on puisse établir un système de priorités.
- Créer un groupe de travail capable de conseiller les collectivités désireuses de s'équiper, pour toutes nos disciplines.

Sur le premier point, Bénédicte Preux rappelle que le MJS attend nos règles sportives, mais aussi la liste de nos équipements homologués (reconnus adaptés pour la compétition, conformément à nos règles et cahier des charges) Le Ministère attendait cette liste pour le 2 novembre 2005.

Ces « règles sportives » doivent reprendre les prescriptions fédérales pour chaque discipline compétitive, Bénédicte PREUX rappelle qu'il serait souhaitable que ces documents donnent des indications sur le coût des équipements.

Rolland MELLET souhaite que soit abordé le sujet des normes et de l'homologation des skateparks. Il précise que les termes « normes sportive » sont à proscrire, on doit parler de règles sportives ou de règlement.

Sur l'élaboration des prescriptions fédérales en matière d'aires de compétition pour chaque discipline, le premier objectif consiste à définir les référents : un élu et un technicien par discipline étant associé au sein de la commission.

L'état des lieux des règlements existants est ensuite dressé par discipline. Certaines disciplines disposent de règlements incomplets, d'autres devront être actualisés.

Une programmation des actions de la Commission est établie : un courrier sera adressé à chaque membre du conseil d'administration F.F.R.S afin de recevoir, pour chaque discipline, les documents existants ou en cours d'élaboration pour fin novembre. Dans le courant du mois de décembre, Bénédicte PREUX, Luc BOURDIN et Rolland MELLET se réuniront sur 1 à 2 jours, pour analyser les manques de chaque document et proposer une trame identique à chaque discipline pour l'élaboration des documents et afin également de préparer la réunion suivante.

Une réunion de travail est envisagée à Grenoble au salon des Sports Loisirs, Tourisme et Territoire en janvier (25 au 27). L'objectif est de rencontrer les responsables de l'Andiss, l'Endes et Aires pour cibler leurs attentes en matière de document d'équipement.

Des critères de soutien fédéral aux demandes de subvention fédérales sont proposés, autour du respect des règles sportives (à affiner par niveau de pratique pour ne pas laisser les équipements à vocation développement et loisir de côté) et du critère géographique (recensement nécessaire à mener)

Quant à l'homologation, elle implique des règles sportives validées, mais Rolland MELLET soulève le fait qu'il y a aussi besoin d'une position d'arbitre de la part de la FFRS, sur des équipements qui ne sont pas destinés à la compétition.

## Projet d'installation d'un serveur vocal à l'accueil téléphonique

Le personnel administratif ayant fait part de ses griefs à l'encontre du système de « rotation » à l'accueil téléphonique de la FFRS, lequel ne permettrait pas un suivi efficace des appels, Marie Claude MARTINEZ avait proposé d'étudier la solution de la mise en place d'un serveur vocal.

L'analyse du devis établi par France Telecom fait apparaître des coûts de prestation relativement élevés et qu'il serait opportun d'éviter. D'autre part et considérant au final qu'il n'est ni opportun ni adapté que les appels vers la Fédération convergent vers une messagerie et un serveur vocaux,

→ **Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité de ne pas donner suite au projet et de s'en tenir au partage du standard entre le personnel de secrétariat dans les conditions actuelles**

## Election d'un délégué du personnel FFRS

Conformément aux dispositions légales applicables en matière de représentation des salariés, et par anticipation quant à l'application de la Convention collective du sport, une procédure d'élection de délégués du personnel (un titulaire et un suppléant) a été mise en œuvre au sein de la Fédération. Luc BOURDIN a été élu titulaire, et Delphine GUITTON suppléante, au terme de cette procédure.

## COMMISSION DE DISCIPLINE D'APPEL DU 5 OCTOBRE 2005

### AFFAIRE HERVE FOUET

Par correspondances adressées à M. AUBRE, Président de la Commission des arbitres du CNRH, les 4 avril 2005 et 11 avril 2005, le correspondant fédéral du club de RH LYON, et le Président du club de SA MERIGNAC mettent en cause les agissements de M. FOUET, arbitre de rink hockey, lequel leur aurait notamment demandé que soient établies à son ordre des factures de repas dans le cadre de rencontres qu'il a arbitré ;

La Commission de 1<sup>ère</sup> instance « considérant les faits sans équivoque et contraire à l'éthique sportive », inflige à Monsieur FOUET une sanction de « suspension de toute fonction arbitrale jusqu'au 31 décembre 2005 » ;

Par courrier en date du 11 juillet 2005, M. FOUET conteste le déroulement de la procédure et fait appel de cette sanction devant la Commission d'appel de la FFRS ;

### Après examen du litige

Considérant qu'une convocation devant les organes disciplinaires de la FFRS, à la suite de l'engagement d'une procédure disciplinaire, permet de garantir le respect des droits de la défense de la personne poursuivie ;

Considérant sur la forme, que le non respect du délai de convocation en première instance ne saurait être, en l'espèce, prescrit à peine de nullité, aucun grief n'étant démontré par le requérant qui a été en mesure de faire valoir sa défense ;

Considérant que la procédure disciplinaire engagée à l'encontre de M. FOUET n'est fondée que sur deux correspondances, dont une non signée et sans valeur juridique,

Considérant que ces deux correspondances ne sauraient être assimilées à des preuves permettant de vérifier l'exactitude des affirmations et donc des faits ; ne sont pas matériellement établis, et qu'en l'absence

de preuve ainsi rapportée, il n'y a pas lieu à sanction à l'encontre du requérant.

**Par ces motifs, la Commission** statuant publiquement, contradictoirement et en dernier ressort, infirme la sanction prononcée en 1<sup>ère</sup> instance, dit n'y avoir lieu à sanction.

## AFFAIRE DA COSTA ET AUTRES

Les 28 et 29 mai 2005 se déroule à REZE (44) le tournoi final de Nationale 3 de Roller in line hockey, décisif pour l'attribution du titre dans la division. La dernière rencontre oppose l'équipe de DAMMARIE LES LYS à celle de CHERBOURG. A 4 minutes et 12 secondes du terme de la rencontre, une faute d'un joueur de Cherbourg (Sébastien DUBOST) sur un joueur de Dammarie (Gabriel DA COSTA) est sifflée par les arbitres de la rencontre ;

S'en suivent alors des agressions physiques de joueurs de Dammarie sur les joueurs de Cherbourg et les arbitres et officiels de la rencontre, agressions dont se rendent coupables Teddy DA COSTA, alors sur le terrain mais aussi Thierry DA COSTA, coach de Dammarie, Stéphane DA COSTA, spectateur descendu sur le terrain tandis que Arthur MACH, également spectateur, et Cédric PUGIN, capitaine de Dammarie, quant à eux provoquent, insultent et menacent joueurs, arbitres et officiels ;

La police est appelée et 3 personnes conduites aux urgences (2 arbitres et Gabriel DA COSTA). Des plaintes sont déposées auprès du Commissariat par les arbitres de la rencontre ;

Sur le fondement de ces faits, et des nombreux témoignages relatant la violence des agressions, la commission de discipline (section roller in line hockey) de première instance de la FFRS convoque en urgence, par LRAR en date du 3 juin 2005, MM. DA COSTA Thierry, Teddy, Stéphane, Gabriel, MM. PUGIN Cédric, MACH Arthur et Mme DA COSTA Yolande, Présidente du club de Dammarie à laquelle il est reproché les antécédents du club en matière disciplinaire et de n'avoir rien fait pour « raisonner les membres du club impliqués dans cette affaire » ;

Réunie le 11 juin 2005, la commission susvisée prend à l'encontre des personnes poursuivies les sanctions suivantes :

Association « Lys RILH » : interdiction de toutes compétitions, dans toutes les catégories, pendant une période de deux ans, assortie, à l'issue d'une période probatoire d'une année

Yolande DA COSTA : suspension d'exercice de toutes fonctions de dirigeante, pendant une période de deux ans, assortie, à l'issue d'une période probatoire d'une année

Thierry DA COSTA : radiation à vie de la discipline du Roller in Line Hockey Français

Teddy DA COSTA : radiation à vie de la discipline du Roller in Line Hockey Français

Stéphane DA COSTA : radiation à vie de la discipline du Roller in Line Hockey Français

Gabriel DA COSTA : radiation à vie de la discipline du Roller in Line Hockey Français

Arthur MACH : radiation à vie de la discipline du Roller in Line Hockey Français

Cédric PUGIN : retrait provisoire de la licence RILH pour une période de trois ans, assortie, à l'issue d'une période probatoire de trois ans.

Par courriers en LRAR du 6 juillet 2005, les personnes sanctionnées forment appel devant la commission d'appel de la FFRS des décisions prises en à leur encontre ;

COMMISSION D'APPEL du 05/10/2005 - Suite 1/1

## Après examen du litige

Considérant que les différents témoignages des arbitres et officiels de la rencontre, auxquels s'ajoutent ceux de personnes exerçant des fonctions de responsables dans la discipline RILH, s'accordent pour décrire les agressions physiques et leur violence ;

Considérant dès lors que les faits reprochés aux requérants sont établis mais qu'il convient d'apprécier les situations individuellement et séparément, afin de différencier le cas des uns et des autres ;

Considérant que les agressions dont se sont rendus coupables MM. DA COSTA Thierry, Teddy et Stéphane, lequel était spectateur, sont particulièrement graves, inadmissibles et contraires à l'éthique sportive et au comportement attendus de sportifs et d'un entraîneur, et justifient l'application de sanctions disciplinaires particulièrement exemplaires ;

Considérant qu'il ne saurait être reproché à Gabriel DA COSTA d'avoir pris part aux agressions, et de le sanctionner sur ce fondement tant il apparaît que ce dernier est demeuré étendu sur le sol et ensanglanté à la suite de la charge dont il avait été victime durant l'action de jeu ;

Considérant que le comportement de M. Cédric PUGIN, capitaine de l'équipe et de surcroît arbitre national, doit être exemplaire en toutes circonstances et respectueux du corps arbitral, une attitude contraire étant décrite par différents témoignages malgré sa propre version des faits, ce qui justifie l'application d'une sanction disciplinaire exemplaire ;

Considérant que le comportement de M. Arthur MACH, dont les rapports et témoignages démontrent qu'il a pris part de façon active aux menaces et insultes, est inacceptable, contraire à l'éthique et justifie l'application d'une sanction disciplinaire exemplaire ;

Considérant que la sanction disciplinaire prononcée à l'encontre du club de Dammarie les Lys est justifiée au regard de sa responsabilité quant à la bonne conduite de ses licenciés lors de la participation à des compétitions sportives ;

Considérant que la sanction disciplinaire prononcée à l'encontre de Yolande DA COSTA est justifiée eu égard à sa responsabilité en qualité de Présidente du club de Dammarie les Lys, et quant au comportement de ses joueurs ;

## PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

Statuant publiquement, contradictoirement et en dernier ressort,

Prend acte du retrait de l'appel de Thierry DA COSTA et confirme la décision de première instance à son égard

Confirme la sanction prononcée par la commission de discipline de première instance à l'encontre de l'association Dammarie les Lys et de sa Présidente, Yolande DA COSTA

Infirmes la sanction de première instance prononcée à l'encontre de Teddy DA COSTA, et lui inflige la sanction du retrait de licence pendant une période de 5 ans, dont 2 ans assortis du sursis

Infirmes la sanction de première instance prononcée à l'encontre de Stéphane DA COSTA, et lui inflige la sanction du retrait de licence pendant une période de 5 ans, dont 2 ans assortis du sursis

Dit n'y avoir lieu à sanction à l'encontre de Gabriel DA COSTA

Infirmes la sanction de première instance prononcée à l'encontre de Cédric PUGIN, et lui inflige la sanction du retrait de licence pendant une période de 3 ans, dont 1 an

## **INFORMATIONS DES DISCIPLINES**



### **ARTISTIQUE**

\* **Championnat du Monde - Rome 2006** : bon comportement des athlètes français, tant en juniors qu'en seniors, même si la France a du mal à s'imposer en danse. Résultats : Junior : KADA N. : 15 - GARCIA F. : 9 - PROUTEAU G./MASSON L. / 8 - Senior : PORTET M. : 19 - DEMARQUET S. : 21 - CATTOIRE F. : 13 - VIGNON A./BRUNET P. : 8.

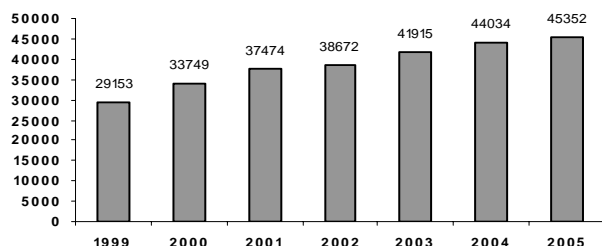
\* Hommage à Hugues BARASCUD décédé le 12 Octobre 2005. Le CNPA tient à lui rendre hommage vu les fonctions qu'il a exercées pendant de nombreuses années : membres du CNPA, Président de la Ligue d'Alsace, juge national pendant une dizaine d'années, et fidèle des compétitions nationales et internationales.



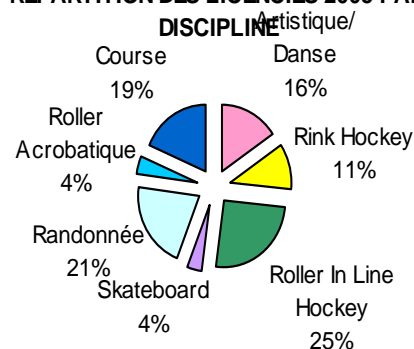
### **ROLLER IN LINE HOCKEY**

Le CNRILH vous informe que les comptes rendus de l'ensemble des réunions du Comité Directeur (ainsi que le PV de la dernière assemblée générale) peuvent être consultés sur le site suivant : <http://franceinlinehockey.com>.

## EVOLUTION GENERALE DES LICENCIES



## REPARTITION DES LICENCIES 2005 PAR DISCIPLINE



## ASSEMBLEE GENERALE 2006

La Fédération a le plaisir de vous informer que son **Assemblée Générale** se tiendra au **Centre des Congrès d'Aurillac (15)**.  
Rendez-vous donc les **18 et 19 Mars 2006** dans le Cantal.



## DOSSIER DE CANDIDATURE

## CONCOURS NATIONAL FEMMES ET SPORTS - EDITIONS 2005



Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, et le Comité National Olympique et Sportif Français ont organisé l'édition 2005 du **Concours National « Femmes et Sport »**.

Ce concours avait pour objectif de **promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités** (élues et professionnelles) en France, et notamment dans les quartiers sensibles.

**69 dossiers déposés** dans la catégorie « Sport au féminin » ont été évalués par un jury.

La Fédération s'est vue décerner le **1er prix, d'une valeur de 10 000 €** pour le dossier intitulé « **Les femmes au sein de la FFRS : une place privilégiée** ».

Ce prix nous a été remis lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée le 22 Novembre 2005 aux Pavillons de Bercy.

